

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Finistère

L'an deux mille vingt-deux, le 14 novembre à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe RONARC'H.

Date de la convocation : 09 novembre 2022

Membres en exercice : 19

Présents :

Mesdames : Michèle BUREL, Nelly VIVIEN, Claudie SIMON, Alexandra MAZEAS, Chloé ANDRO, Christine LE GOFF LE PESQUE, Jacqueline JAFFRY,

Messieurs : Philippe RONARC'H, Jean-Pierre KERSALE, Olivier BODILIS, Hervé LE COZ, Olivier LAURAIN, Mickaël LE COZ, Thierry ARNOULT

Absents excusés : Christelle GUEZENGAR (pouvoir à Michèle BUREL), Armelle RONARC'H (pouvoir à Claudie SIMON), Jacques DYONIZIAK (Pouvoir à Chloé ANDRO), Patrick PERENNOU (pouvoir à Jacqueline JAFFRY), Emmanuel CORNUET

Secrétaire de séance : Michèle BUREL

Objet : Délibération n°2022-0052 – Aménagement du Centre Bourg - Choix des entreprises pour la réalisation des travaux.

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte rendu de la réunion « Commission appels d'offres » qui s'est réunie le 9 novembre 2022 en Mairie et qui a procédé à l'ouverture des offres assistée de la SAFI en qualité de chargée d'études et d'opérations et le cabinet B3i en tant que maître d'œuvre. La consultation comprenant deux lots :

- Lot n°1 : Terrassement – Empierrement – Bordures – Revêtements – Signalétique – Réseaux d'eaux pluviales,

Lot n°2 : Espaces verts et Finitions

Montants prévisionnels des travaux (estimation MOE) :

Tranche Ferme: Lot n°1:
 ⇒ **1 099 945,00 €/HT**
 Lot n°2:
 ⇒ **194 297.00 €/HT**

La consultation a été publiée sur la salle des marchés de Megalis Bretagne le 13/09/2022 et dans le Télégramme le 15/10/2022.

La date limite de remise des plis étaient fixées le mardi 11 octobre 2022 à 12h.

Nombre d'offres reçues : 4 plis ont été transmis dans les délais.

Lot n°1 – Terrassements – Empierrement – Bordures – Revêtement – Signalétique – Réseaux d'eaux pluviales

1. LE ROUX TP
2. LE PAPE

Lot n°2 – Espaces verts et Finitions

1. Jo SIMON
2. BELLOCQ

Monsieur le Maire présente le résultat de l'analyse des offres avant négociation :

LOT n°1 – Terrassements - Voirie

CANDIDATS	Critère 1 Prix (60 points)	Critère 2 Valeur Technique (40 points)	TOTAL (100 points)	Classement
LE ROUX TP	60	39	99	1
LE PAPE	57.28	31	88.28	2

LOT n°2 – Espaces verts et Finitions

CANDIDATS	Critère 1 Prix (60 points)	Critère 2 Valeur Technique (40 points)	TOTAL (100 points)	Classement
JO SIMON	55,99	39	94,99	2
BELLOCQ	60	40	100	1

A l'issue de cette phase, la CAO a décidé d'engager une phase de négociation sur le lot n°1.

Après cette négociation, le classement final est le suivant :

LOT n°1 – Terrassements – Empierrement – Bordures – Revêtement – Signalétique – Réseaux d'eaux pluviales

CANDIDATS	Critère 1 Prix (60 points)	Critère 2 Valeur Technique (40 points)	TOTAL (100 points)	Classement
LE ROUX TP	60	39	99	1
LE PAPE	57.61	31	88.61	2

LOT n°2 – Espaces verts et Finitions

CANDIDATS	Critère 1 Prix (60 points)	Critère 2 Valeur Technique (40 points)	TOTAL (100 points)	Classement
JO SIMON	55,99	39	94,99	2
BELLOCQ	60	40	100	1

Monsieur le Maire propose donc de retenir :

LOT n°1 – Terrassements – Empierrement – Bordures – Revêtement – Signalétique – Réseaux d'eaux pluviales

L'offre de la société Le ROUX pour un montant de **1 274 746,60 €/HT**, celle-ci étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

LOT n°2 – Espaces verts et Finitions

L'offre de la société BELLOCQ pour un montant de **180 970,80 €/HT**, celle-ci étant l'offre économiquement la plus avantageuse.



Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 16/11/2022
Reçu en préfecture le 16/11/2022
Affiché le
ID : 029-212902258-20221114-2022_0052-DE

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- De choisir l'offre :
 - Pour le LOT n°1 – Terrassements – Empierrement – Bordures – Revêtement – Signalétique – Réseaux d'eaux pluviales, l'offre de la société Le ROUX pour un montant de **1 274 746,60 €/HT**,
 - Pour le LOT n°2 – Espaces verts et Finitions, l'offre de la société **BELLOCQ** pour un montant de **180 970,80€ /HT**,
- D'autoriser le Maire à signer les actes d'engagement correspondants, ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.
- D'autoriser le Maire à solliciter toutes les subventions pour financer ces travaux.

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 14 novembre 2022
Pour extrait conforme,
Le Maire, Philippe RONARC'H

La secrétaire de séance, Michèle BUREL



Envoyé en préfecture le 16/11/2022
Reçu en préfecture le 16/11/2022
Affiché le
ID : 029-212902258-20221114-2022_0052-DE

Visa de la préfecture :

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du17/11/2022

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication

